



IMPACTS DES NORMES IFRS SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES AU 31 AOUT 2005

Le tableau ci-dessous détaille les impacts des normes IFRS sur la présentation du chiffre d'affaires consolidé au 31 août 2005.

Les normes IFRS nous amènent à :

1. déduire du chiffre d'affaires consolidé :

- les commissions versées à des concessionnaires sur des ventes directes (classées en normes françaises dans la rubrique « autres achats et charges externes »)
- le coût d'achat du transport sur ventes (classées en normes françaises dans la rubrique « autres achats et charges externes »)
- l'escompte financier accordé aux concessionnaires (classé en normes françaises dans la rubrique « résultat financier »).

Au total, le chiffre d'affaires en norme IFRS est inférieur à celui en norme française d'environ 3 %

2. modifier la présentation des secteurs d'activité ainsi :

L'activité plaisance est abandonnée au profit de l'activité « **BATEAUX** », qui regroupe Bénéteau, Jeanneau, CNB, Lagoon et Wauquiez.

En conséquence **les Autres Activités** regrouperont dorénavant Microcar et O'Hara.

ANCIEN DECOUPAGE DES ACTIVITES			
		Normes Françaises	Normes IFRS
PLAISANCE (Bénéteau + Jeanneau)		619,4	600,4
AUTRES ACTIVITES (CNB, Wauquiez, Microcar et O'Hara)		179,8	173,7
C.A CONSOLIDE		799,2	774,1

NOUVEAU DECOUPAGE DES ACTIVITES	
	Normes IFRS
BATEAUX (Bénéteau, Jeanneau, CNB, Lagoon, Wauquiez)	685,0
AUTRES (Microcar + O'Hara)	89,1
C.A CONSOLIDE	774,1

- Commissions	- 9,4
- Transport	-12,1
- Escompte	-3,6
- Retraitements	-25,1
C.A CONSOLIDE IFRS	774,1

Détails :	
Voile	454,0
Moteur	209,8
Autres bateaux	21,2
BATEAUX	685,0
O'Hara	42,7
Microcar	46,4
AUTRES	89,1
TOTAL	774,1